

---

**EUROPEAN FOREST INSTITUTE**

**TENDER SPECIFICATIONS**

**PROCUREMENT REFERENCE NUMBER (02-15.2-2022-EFITAP)**

**APPUI A L'IMPLICATION DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES DANS LA  
PLATEFORME NATIONALE DE DELIBERATION SUR LES PROCESSUS DE  
REFORME DE LA GOUVERNANCE FORESTIERE AU GABON**

---

## **1. TERMS OF REFERENCE**

---

### **1.1. Introduction**

Dans le but de poursuivre l'essor entamé par la filière bois, le gouvernement de la République Gabonaise a adopté une nouvelle politique pour le secteur à horizon 2025/2030, avec pour ambition de faire du Gabon un leader mondial du secteur bois.

Cette politique se structure autour de 5 piliers majeurs couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur : La connaissance de la ressource (1), la croissance durable de la production (2), la fiabilité et la traçabilité de l'approvisionnement (3), les filières de transformation inclusive (4), l'accès aux marchés à l'exportation (5).

Dans le cadre du pilier 2, il est envisagé de renforcer l'aménagement des forêts communautaires et de mettre en place des partenariats avec les exploitants industriels. Le pilier 3 induit l'introduction de nouveaux outils (ex : le système de traçabilité) qui impacteront la vie de tous les exploitants forestiers et auxquels les PME devront s'arrimer. Au niveau du pilier 4, le gouvernement vise à une meilleure inclusion des Petites et Moyennes Entreprises (PME) à travers la montée en compétences de la main d'œuvre.

Dans la cadre de la mise en œuvre de cette politique et des réformes associées, des documents et initiatives stratégiques sont en cours de développement tels que le code forestier, le système national de traçabilité (ST-Minef), le système de e-gouvernance ou encore le système de contrôle de la légalité et de la traçabilité (SCLT). Leur mise en œuvre nécessitera l'implication les contributions de tous les acteurs et les communautés, les artisans et les PME ont un rôle important à jouer.

En octobre 2021, le programme Forest, Governance, Market and Climate (FGMC) de la coopération britannique (FCDO) a organisé une série d'ateliers à travers Palladium pour soutenir la mise en place d'une plateforme nationale de délibération sur les processus de réforme de la gouvernance forestière au Gabon. Ces ateliers ont révélé d'importantes lacunes en matière de coordination et d'organisation des associations professionnelles des PME (AP PME). Les AP PME présentes sont apparues faiblement organisées en interne, dominées par des individualités et peu informées sur les réglementations en cours et à venir. De plus, l'atelier a également révélé un très faible niveau de communication entre les multiples structures représentatives des PME, artisans et communautés. Dans la situation actuelle, les AP PME ne seront pas en mesure de faire entendre leur voix, répondre aux enjeux de la filière bois les concernant et saisir les opportunités qui se présente à elle. Elles ont d'ailleurs d'elles-mêmes solliciter un appui technique à cet effet lors des ateliers.

Aussi, les présents termes de référence visent à mobiliser un soutien aux PME à travers le programme EFITAP (European Forest Institute Rapid Response Technical Assistance Projects) afin de les aider à mieux s'organiser, s'informer et négocier pour qu'elles puissent contribuer de manière constructive aux activités de la plateforme nationale de délibération sur les processus de réforme de la gouvernance forestière au Gabon en cours de développement.

### **1.2. Objectifs**

L'objectif principal de l'action est de contribuer à renforcer l'implication des PME du Gabon dans le cadre de la mise en œuvre de la politique nationale pour la filière bois.

Résultats attendus de l'action :

1. Les PME sont mieux représentées à travers des Associations Professionnelles (ci- après désignées AP PME) mieux structurées, opérationnelles et coordonnées ;
2. Les PME, à travers leurs AP PME, sont informées sur les exigences légales et les processus de réforme et elles s'impliquent dans leur mise en conformité et la mise en œuvre de la politique nationale ;
3. Les PME, à travers leurs AP PME, sont renforcées pour mener des actions de plaidoyer dans les processus de réforme du cadre légal en cours et dans les outils de mise en œuvre de la politique nationale pour la filière bois.

### **1.3. Méthodologie**

Le Contractant devra présenter l'approche méthodologique dans son offre technique pour mettre en œuvre les activités présentées ci-dessous.

Le périmètre de l'action portera sur l'ensemble des PME du Gabon à travers leurs structures de représentations.

L'approche méthodologique se fera sur la base d'un appui à la structuration et à la coordination des AP PME, à leur information, leur dynamisation et au renforcement de leur voix.

Le Contractant veillera également à s'assurer de la prise en compte des considérations liées aux aspects genre et minorités dans son approche méthodologique en veillant notamment à la prise en compte de la voix des femmes et des groupes vulnérables lors de la mise en œuvre des différentes activités.

### **1.4. Tâches**

#### **Activité 1 : Définir les bases de collaboration avec les AP PME et renforcer leur organisation**

Cette activité aura pour objet de clarifier les modes de communication et de travail entre les Associations Professionnelles et le Contractant, de réaliser l'état des lieux et de coordonner le renforcement de l'organisation des AP PME. Pour cela, le Contractant :

- Effectuera un recensement et état des lieux des AP PME et des PME du secteur bois au Gabon ;
- Développera l'annuaire des contacts des AP PME, des PME, des partenaires et des parties prenantes ;
- Réalisera un sondage auprès des AP PME et des PME à travers des questionnaires et des interviews directes afin d'identifier leurs souhaits et besoins ;
- Effectuera un diagnostic organisationnel simplifié des AP PME existantes ;
- Etablira un cadre de discussions, notamment au travers d'ateliers périodiques (fréquence et format des ateliers à définir par le contractant dans son offre méthodologique) pour s'accorder sur une feuille de route « accompagnement au changement » pour un renforcement de l'organisation des AP PME et de l'implication des PME dans la plateforme nationale de délibération sur les processus de réforme de la gouvernance forestière au Gabon en cours de développement ;
- Facilitera la mise en œuvre de la feuille de route « accompagnement au changement » par les AP PME.

## **Activité 2 : Définir et mettre en œuvre un mécanisme de veille informationnelle et réglementaire**

La veille se composera de deux éléments distincts :

- Une veille informationnelle, qui aura pour objectif de tenir au courant et de rendre compte aux entreprises des réunions, événements et processus important pour le secteur
- Une veille réglementaire qui portera sur les textes de loi en lien direct avec le secteur forestier et en particulier les activités des PME.

### 2.1 Elaboration procédure écrite

L'objectif de cette sous-activité 2.1 est d'élaborer dans un premier temps et de manière consensuelle un document méthodologique de veille au bénéfice de l'ensemble des PME avant sa mise en œuvre. L'intérêt de ce document sera de bien définir les rôles, les moyens et les délais pour chaque activité et étape du mécanisme de veille. Cela permettra aux AP PME de s'approprier le mécanisme de veille afin d'être en mesure de le mettre en œuvre et de le maintenir de manière indépendante au-delà de l'appui du Contractant.

Le Contractant devra s'appuyer sur son expérience et sur les mécanismes de veilles existants ou en cours de développement et les sources d'informations existantes (ex : Client Earth) ou en cours de développement (ex : plateforme e-gouvernance). Il travaillera de concert avec les AP PME afin d'avoir un mécanisme de veille les impliquant et de définir les canaux de diffusion.

### 2.2 Mise en œuvre du mécanisme veille informationnelle et réglementaire

Le Contractant appuiera ensuite les AP PME dans la mise en œuvre du mécanisme de veille avec pour objectif de se mettre en retrait progressivement afin qu'à la fin de l'action, les AP PME soient en mesure de maintenir le mécanisme de veille de manière autonome. En s'appuyant sur cette veille, les AP PME avec l'aide du Contractant, mettront en lumière les éléments nécessitant une mobilisation des PME pour participer à des événements ou mener des actions de plaidoyer

Les canaux visés pourront inclure :

- Mails sur base de la mailing liste mise à jour ;
- Téléphone et whatsapp
- Newsletter et éventuel site internet du Contractant ;
- Le MEF, via son service communication, pourra également relayer les articles des PME.

## **Activité 3 : Mettre en place un mécanisme de plaidoyer des PME pour renforcer leur voix dans les processus de mise en œuvre de la politique national de la filière bois.**

L'approche méthodologique du Contractant pour renforcer l'efficacité des actions de plaidoyer visera à s'appuyer sur les étapes suivantes :

1. Veille, identification et formulation de l'objet du plaidoyer par les AP PME
2. Prise de connaissance et analyse de l'objet du plaidoyer. Le Contractant pourra appuyer les AP PME pour clairement définir l'objet du plaidoyer ;
3. Élaboration d'une position commune et concertée sur l'objet du plaidoyer. Les AP PME seront moteur du processus et le Contractant le facilitera ;
4. Défense de la position commune auprès des institutions. Les AP PME, appuyées par le Contractant, participeront le cas échéant à des réunions ou ateliers de concertation avec les autres opérateurs du secteur privé et/ou autres parties prenantes ;
5. Suivi et évaluation de la prise en compte, totale ou partielle, de la position commune défendue.

Le suivi des actions de plaidoyer seront reportées dans une fiche de plaidoyer. Les Actions de plaidoyer à mener seront fonction des actualités du moment lors de la mise en œuvre de l'action.

### **1.5. Livrables**

Le Contractant devra soumettre les livrables suivants :

1. Plan de travail détaillé;
2. Un rapport intermédiaire incluant :
  - L'annuaire des contacts des PME ;
  - L'analyse du sondage mené auprès des Petites et Moyennes Entreprises présentant l'analyse des résultats du sondage et des interviews directes ;
  - Le diagnostic organisationnel simplifié des AP PME existantes ;
  - Feuille de route « accompagnement au changement » validée par les PME qui sera mis en œuvre ensuite dans le cadre de l'action ;
3. Un rapport final incluant :
  - Les comptes-rendus des réunions/ateliers avec les AP PME et de suivi de la mise en œuvre de la feuille de route,;
  - Procédure du Mécanisme de veille informationnelle et réglementaire écrite et l'analyse de sa mise en œuvre ;
  - Fiches plaidoyers;
  - Minutes des appels de coordination entre le Contractant et EFI.

### **1.6. Profil de l'assistance technique**

Le Contractant effectuera les tâches précitées en mobilisant une assistance technique composée d'un ou plusieurs experts offrant collectivement une expérience pertinente entre autres, sur :

- la facilitation et la gestion de processus de changement organisationnel
- l'analyse du cadre juridique du secteur forestier au Gabon
- l'analyse des initiatives en cours en matière de bonne gouvernance et de mise en œuvre de la politique nationale de la filière bois
- le développement et la gestion d'outils de communication

### **1.7. Rapportage et chronogramme**

Le Contractant devra soumettre les livrables dans les délais suivants

1. Le Plan de travail détaillé au plus tard deux semaines après signature du contrat ;
2. Le rapport intermédiaire au plus tard 3 mois après le début de mise en œuvre du contrat
3. Le rapport final 2 semaines avant la fin de mise en œuvre du contrat

Des appels de coordination entre le Contractant et EFI auront lieu au moins une fois par mois : Chaque appel fera l'objet de minutes qui seront préparées par le Contractant et annexées au rapport final. EFI pourra associer à ces appels les participants qu'il jugera nécessaire.

Le Contractant devra travailler en proche collaboration avec le facilitateur de la plateforme nationale de délibération et des processus de réforme de la gouvernance forestière au Gabon et tenir informer régulièrement la responsable pour le Gabon de l'équipe en charge de la gestion du programme Forest, Governance, Market and Climate (FGMC) de la coopération britannique (FCDO).

Le chronogramme provisoire de l'assistance technique sera confirmé par le plan de travail à élaborer en début d'assistance technique (cf indications pour les délais de production des livrables dans point 4). L'assistance technique devra être mobilisée en mars 2022 pour une durée maximale de 7 mois (fin septembre).

#### **1.8. Coûts**

Le montant global maximum de ce marché à prix forfaitaire ne pourra excéder 60 000 EUR. Le montant devra inclure tous les coûts nécessaires à la mise en œuvre du service par le contractant.

## 2. TENDER DOCUMENTATION

---

### 2.1. Administrative Documentation

The tender shall include the following documentation, properly filled out and signed:

- Cover letter (Annex 1)
- Identification form (Annex 2) including supporting documentation
- Bank identification form (Annex 2a)
- Declaration on Exclusion Criteria and Absence of Conflict of Interest (Annex 3)
- Nomination of Experts form (Annex 4)
- Minimum criteria declaration (Annex 5)

The consortium agreement (Annex 6) shall be included, properly filled out and signed, if the tender is submitted jointly by a consortium of economic operators. The consortium agreement (Annex 6) shall not be included if the tender is submitted by a single Tenderer proposing subcontracting of tasks.

### 2.2. Technical Proposal

In order to evaluate the tender against the minimum criteria and the award criteria A.I. – A.II in section 3.1. and 3.2., the Tenderer shall submit a technical proposal consisting only of the following elements:

- 1) A **nomination** of the following Experts to carry out the tasks in the Terms of Reference:
  - **one or more Experts for supporting forest sector Small and Medium Enterprises (SMEs) and Industry Associations (IA) organizational changes**

The Technical Proposal shall include CV's of the nominated Experts.

The Tenderer shall be able to certify the information contained in the CV's for the nominated Experts at EFI's request.

The CV shall have all the information as in the EuroPass CV

<https://europass.cedefop.europa.eu/documents/curriculum-vitae>

The Tenderer can use the EuroPass CV template or its own CV template.

- 2) A **description** of no more than three pages, **making reference to the Terms of Reference and to relevant previous experience of the nominated Experts** showcasing understanding of:

- Context of forest sector reform process in Gabon
- Challenges and opportunities of forest sector SMEs and industry associations in the context of forest sector reform process in Gabon

- 3) A **presentation** of no more than four pages **on the Tenderer's methodology** for the assignment – building upon the **Terms of Reference and to relevant previous experience of the nominated Expert(s)** – addressing the following elements under separate headings:

- Approach for strengthening organizational development of industry associations
- Approach for establishing and running an information and regulatory monitoring mechanism dedicated to forest sector SMEs and industry associations actors

- Approach for establishing an advocacy mechanism supporting SMEs and industry associations voice and interests in the forest sector reform process in Gabon
- Timing and sequence of activities with analysis of eventual risks affecting the implementation of the service and proposed associated mitigation measures.

**2.3. Financial Proposal**

The Tenderer shall submit a financial proposal , which shall be completed by using the form in annex 7 and by following the instructions therein.

### 3. EVALUATION OF TENDERS AND AWARD OF THE CONTRACT

---

#### 3.1. Minimum Criteria

The Experts nominated must collectively meet the following criteria:

N°	Criteria description
M.I.	Experience in managing and/or facilitating organizational change processes in private sector and/or industry associations and /or public sector
M.II.	Knowledge of forest sector legal framework and administrative processes in Gabon
M.III.	Understanding of on-going good governance initiatives and reform process in forest sector in Gabon
M.IV.	Experience in developing and managing communication tools

**Tenders not fulfilling the minimum criteria will be rejected.**

#### 3.2. Award Criteria

Tenders which fulfil the minimum criteria will be evaluated using the following award criteria:

A. Technical component (maximum 75 points)		
N°	Award criteria	Max points
A.I.	<b>Understanding of:</b>	<b>20</b>
i.	Context of forest sector reform process in Gabon	10
ii.	Challenges and opportunities of forest sector SMEs and industry associations in the context of forest sector reform process in Gabon	10
A.II.	<b>Proposed methodology for the implementation of the tasks</b>	<b>55</b>
i.	Approach for strengthening organizational development of industry associations	20
ii.	Approach for establishing and running an information and regulatory monitoring mechanism dedicated to forest sector SMEs and industry associations actors	15

iii.	Approach for establishing an advocacy mechanism supporting SMEs and industry associations voice and interests in the forest sector reform process in Gabon	15
iv.	Timing and sequence of activities and deliverables, with analysis of eventual risks affecting the implementation of the service and proposed associated mitigation measures.	5

The Technical component (TC) is calculated according to the following formula:

$$TC = A.I. + A.II.$$

**Tenders must receive a score of more than half of the maximum Technical component to be considered qualitatively acceptable.**

**Tenders not considered qualitatively acceptable will not be considered further.**

#### **B. Financial component (maximum 25 points)**

**Tenders presenting a total financial proposal (Fo) superior to the maximum contract value of EUR 60.000 will not be considered further.**

For tenders being considered, the Financial component (F) is calculated according to the following formula:

$$F = (Fmin / Fo) \times 25$$

where

**Fmin** is total sum in the tender in the evaluation with the lowest total financial proposal; and

**Fo** is the total sum in the financial proposal being considered.

**C. Most economically advantageous tender**

A combined score (CS) will be calculated according to the following formula:

$$CS = TC + F$$

The Tenderer with the highest combined score (CS) for Technical component (TC) and Financial component (F) will be awarded the Contract.

Where two or more tenders have an equal combined score the contract will be awarded according to the highest score for the financial component (F).

## ANNEXES

---

Annex 1	Cover letter
Annex 2	Identification form
Annex 2a	Bank identification form
Annex 3	Declaration on exclusion criteria and absence conflict of interest
Annex 4	Nomination of Experts form
Annex 5	Minimum criteria declaration
Annex 6	Consortium agreement
Annex 7	Financial Proposal form
Annex 8	Model contract